

Avis d'adaptation de nos tarifications

Les coûts de la vie augmentent, les charges et les dépenses aussi.
Malgré cela, nous n'avons pas adapté les prix horaires de nos prestations depuis plus de 10 ans.

A partir du 1^{er} janvier 2019, de nouvelles tarifications entreront en vigueur

Privés

de 200.- / heure passe à **225.- / heure**
(soit une augmentations de 12,5 %, équivalent à 1,25 % par année écoulée).

Assurances / mandats judiciaires / avocats

de 220.- / heure passe à **250.- / heure (+14 %)**

Art Consulting, ou gestion de collections

de 300.- / heure au minimum, pouvant aller jusqu'à 500.-- / heure, les prix restent inchangés).

Les prix de dossier et de déplacement restent inchangés.
Les prix des prestations complémentaires ou frais externes sont toujours sur facturation séparée.
Les prix par type de service seront dans chaque cas tarifés en conséquence.

Nous vous remercions d'avance de votre attention et de votre compréhension.

